

**Mémoire**  
**Consultation sur les accommodements raisonnables**  
**L'intégration et ses écueils**  
**par Carl Eric Codère**

07-11-29

## Table des matières

Présentation .....	3
Différents modèles d'intégration .....	3
Le melting pot [1] .....	3
Le multiculturalisme anglo-saxon [2] .....	3
Le républicanisme ou modèle d'intégration français [3] .....	4
Le modèle contractuel d'intégration [4] .....	4
Problèmes avec les différents modèles .....	4
Le melting pot .....	4
Le multiculturalisme anglo-saxon .....	4
Le républicanisme .....	5
Le modèle contractuel d'intégration .....	5
La situation canadienne .....	5
Problèmes avec le modèle canadien .....	5
La situation québécoise .....	6
Problèmes avec le modèle québécois .....	6
L'immigration et l'intégration .....	7
Intégration .....	7
Niveaux d'immigration .....	7
La laïcité et la place de la religion .....	7
Les symboles .....	8
Solutions proposées .....	9
Conclusion .....	10
Bibliographie .....	10

## **Présentation**

Carl Eric Codère, 32 ans, résidant dans la banlieue de Montréal est diplômé de génie électrique de l'Université de Sherbrooke et s'intéresse particulièrement à l'actualité politique, que ce soit tant au niveau local qu'international. Il a déjà habité en France pendant 2 ans, et a pu ainsi découvrir les façons de penser et vivre de cultures différentes aux nôtres.

Il a déjà participé à la consultation faite par le gouvernement fédéral sur le « dialogue de la politique étrangère » entreprise en 2003. Il a également participé à la « consultation pour le Bilan de la Défense » en 2002. Finalement, il a souvent publié des lettres du lecteur dans le quotidien la Presse et il participe également régulièrement aux forums publics du quotidien anglophone « The Globe And Mail » et se renseigne sur l'actualité à travers des quotidiens tels que « The Guardian », « Le Monde », « The Globe And Mail », « Le courrier international » et « The Independent ».

## **Différents modèles d'intégration**

Je vous présente en première partie les différents modèles d'intégration, et une brève explication, qui est plutôt basée sur des expériences réelles que sur des définitions théoriques. Ainsi, les définitions qui suivent ne sont pas exactement celles définies dans le document de consultation.

### ***Le melting pot [1]***

Même si aujourd'hui officiellement, le concept de melting pot américain n'est plus vraiment appliqué (il a été remplacé par le « salad bowl », pour la plupart des américains, c'est le modèle qui est de facto utilisée au jour le jour. Ce concept est basé sur le modèle où les cultures et les coutumes de différents peuples se fondent ensemble avec le temps pour fonder une nouvelle culture homogène[1].

Plus spécifiquement, bien que le gouvernement n'applique pas ses critères directement, pour pouvoir vivre en harmonie au jour le jour les nouveaux immigrants doivent s'adapter à leurs entourages, autrement ils seront incapables de vivre convenablement (langue, normes de travail, normes sociales) et seront simplement exclus de la société.

### ***Le multiculturalisme anglo-saxon [2]***

Le multiculturalisme est un modèle surtout appliqué dans les pays anglo-saxons, où chacun des nouveaux immigrants peuvent garder leurs identités ainsi que leurs cultures tout en acceptant celle des autres. Tout cela ayant pour but de créer une mosaïque culturelle diversifiée où chacun est fier de ses racines.

Habituellement, ce modèle s'accompagne de mesures légales et incitatives (« discrimination positive ») à l'emploi pour que les différentes cultures soient représentées dans tous les milieux de la société.

### ***Le républicanisme ou modèle d'intégration français [3]***

Le modèle français est basé sur l'identité du citoyen français qui est la seule identité possible. Cette identité s'apparente donc à l'assimilation, car les différentes communautés culturelles n'existent simplement pas au niveau des politiques gouvernementales, et aucune statistique à ce sujet n'y est tenue. Ce modèle s'apparente au melting pot américain, tout en niant l'identité d'origine des immigrants [3]

### ***Le modèle contractuel d'intégration [4]***

Ce nouveau modèle qui commence à tranquillement prendre sa place suite à des événements tragiques en Europe est un modèle où la société d'accueil ainsi que les nouveaux arrivants ont chacun des responsabilités l'un envers l'autre. L'état fournit au nouvel arrivant des services lui permettant de s'intégrer plus rapidement, ainsi que des cours sur les valeurs, l'histoire et la constitution du pays. En contre partie, le nouvel arrivant s'engage à respecter les valeurs du pays d'accueil, d'y apprendre la langue, et dans certains cas, à lui faire comprendre qu'il est avant un citoyen du pays d'accueil et que cela prime sur son origine, sa culture et ses croyances religieuses.

## **Problèmes avec les différents modèles**

Après un survol des différents modèles d'intégration, voici un aperçu de mon opinion au sujet des différents modèles. Ces opinions sont basées sur ma connaissance des différents événements dans ce domaine, ainsi que par mes différents voyages à travers certains pays qui pratiquent ces modèles:

### ***Le melting pot***

Le melting pot américain est celui, lorsque les ghettos d'immigrants n'existent pas vraiment qui, permet le plus une assimilation, sinon une intégration réussie des différents groupes culturels.

Si les nouveaux arrivants ne font pas d'efforts pour s'intégrer au reste de la société, il y aura automatiquement exclusion et isolation, et ils ne pourront pas fonctionner convenablement en société.

Ce modèle ne peut s'appliquer que dans certains cas, c'est à dire où la proportion de la majorité par rapport à la minorité est très élevée, et dans le cas où les ghettos n'existent pas.

### ***Le multiculturalisme anglo-saxon***

En soi, et en théorie le modèle Canadien est un modèle idéal, car il permet à différentes cultures de coexister, permettant ainsi un enrichissement constant de la société, et une ouverture du peuple vers de nouvelles cultures.

Cependant, ce modèle a ses limites, et ses limites se font sentir lorsque les nouveaux arrivants ont des valeurs qui sont très éloignées de ceux de la culture environnante. Grâce au

multiculturalisme, ces personnes peuvent donc revendiquer des droits ou des façons de faire qui sont en opposition avec les valeurs de la majorité. Ceci est dû principalement à la primauté du droit individuel sur les droits collectifs, comme cela se fait dans la plupart des pays occidentaux.

Et c'est à ce moment, lorsque certains droits individuels, attaquent directement des coutumes collectives, que les choses peuvent se compliquer car il n'y a aucune balise objective permettant de déterminer ce qui est acceptable et ce qu'il ne l'est pas.

## ***Le républicanisme***

Le modèle d'intégration à la républicaine n'a vraiment jamais existé, et ce n'est que tout récemment que l'on s'est aperçu qu'il fallait intégrer les nouveaux arrivants. Le modèle n'a pas fonctionné du tout, car tous les nouveaux arrivants ont été placés dans les mêmes logements sociaux, créant ainsi des ghettos. Ceci évidemment a créé des quartiers, dits sensibles, où les jeunes de la 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> génération n'ont absolument aucune chance de s'en sortir sans faire des efforts surhumains.

## ***Le modèle contractuel d'intégration***

Ce modèle a récemment vu le jour en Europe, et il est présentement trop récent et trop vague pour pouvoir discerner convenablement ses forces et ses faiblesses. De plus, le succès de ce modèle d'intégration dépendra entièrement de conditions spécifiées dans le « contrat » d'intégration donné au nouvel arrivant. Nous avons le même type de contrat pour les nouveaux arrivants québécois; voir plus bas pour une discussion sur le « control moral » québécois.

## **La situation canadienne**

Clairement statué dans la Loi sur le multiculturalisme, ainsi que dans différentes commissions d'enquêtes ainsi que dans la charte des droits et libertés, le Canada suit un modèle multiculturel. Ceci inclut du financement permettant aux différents groupes culturels de créer des événements faisant la promotion de leur culture, ainsi que de la discrimination positive.

Cependant, le modèle contractuel, comme spécifié est aussi présent, car avant de devenir citoyen canadien par immigration, des conditions précises s'appliquent pour le nouvel arrivant:

- Connaître l'une des deux langues officielles
- Passer un examen sur nos valeurs
- Serment d'allégeance à la reine et au respect des lois du Canada

## **Problèmes avec le modèle canadien**

- La définition du multiculturalisme dans la charte des droits et libertés ne s'est pas limité aux peuples fondateurs du Canada (les Français, Anglais et les Amérindiens), ce

qui peut porter à confusion et ce qui indique que n'importe quel groupe peut demander du financement pour promouvoir sa culture.

- Que l'on veuille ou non, le système de valeurs occidentales est en partie basée sur des valeurs ancestrales, qui dans la plupart des sociétés découlent de valeurs religieuses.
- Les droits individuels, avec la charte de droits et libertés ont pris le pas sur les devoirs et droits collectifs, ce qui cause parfois des interrogations quand à la cohésion sociale et aux valeurs de la majorité.
- Une majorité de canadiens et de québécois de souche (c'est à dire faisant partie des peuples fondateurs) ont perdus tout sens d'identité face a leurs racines – que ce soit religieuses ou historiques, alors il est maintenant grandement difficile de s'identifier à ses racines, ce qui cause un grand malaise dans cette partie de la population.
- Les employeurs sont inquiets face aux demandes d'accommodements et d'ajustements, car ils ont peur de recevoir des requêtes déraisonnables, et de devoir se défendre devant la commission des droits de la personne ou devant la justice, ce qui cause une perte d'argent et de temps. Ce qui fait en sorte que les employeurs hésitent à embaucher des ressources de certaines communautés culturelles qui ont des valeurs très différentes des nôtres.

J'ai entendu parler d'un employeur qui engageait des personnes de minorités religieuses, et que quand ceux-ci ont commencé à être en nombre suffisants ont commencé à demander des changements aux heures de travail ainsi qu'aux aliments à la cafétéria. Suite à cela, les patrons ont arrêté d'engager des membres de cette minorité religieuse. Malheureusement, étant employeur, je ferais probablement la même chose.

## **La situation québécoise**

La situation québécoise est basée sur l'approche de convergence culturelle, comme spécifié dans le document « d'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration » [6].

Il semble à priori, que la différence fondamentale, selon les énoncés recensés entre l'approche multiculturelle canadienne et l'approche de convergence culturelle est que l'approche québécoise fixe de limites qui sont celles du fait français ainsi que celles des limites imposées par les valeurs démocratiques québécoises.

## **Problèmes avec le modèle québécois**

- En plus des problèmes propres au modèle Canadien, d'autres problèmes surgissent avec la politique de convergence culturelle québécoise.
- La politique québécoise spécifié dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, bien que reconnaissant le fait français, est grandement basé sur des concepts flous et vagues.

Plus particulièrement, le phrase indiquant que le Québec est « une société pluraliste,

ouverte aux multiples apports culturels dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire » .

En lisant la déclaration ci-haut, et l'énoncé de façon générale, on y intègre bien le fait français du Québec, mais on y décrit aucune valeur ou aucun lien avec l'histoire tant culturelle et religieuse du Québec. Conséquemment, on met tout l'accent sur la langue, sans du tout énoncer les valeurs communes de la majorité québécoise.

- Le contrat moral pour les nouveaux arrivants est un concept très peu défini et qui semble indiquer notre ouverture à toute autre culture et valeur.
- Le gouvernement québécois encourage en tout premier lieu l'immigration de pays francophones en ciblant les personnes éduqués (immigration économique), en ne tenant pas compte des différences de valeurs de ces immigrants
- Le gouvernement québécois encourage l'immigration de personnes ayant un haut degré d'éducation tout en ne forçant pas les ordres professionnels d'ici de reconnaître les compétences de ces nouveaux arrivants.

## **L'immigration et l'intégration**

### ***Intégration***

Beaucoup de critères empêchent les immigrants de pleinement s'intégrer à notre société, en voici quelques-uns:

- Ces immigrants doivent se détacher de leurs valeurs et leurs façons de faire rigides et accepter ou du moins tolérer sans vouloir changer les valeurs de la majorité qui les entourent. La preuve étant que certains groupes d'immigrants ont beaucoup moins de difficultés à s'intégrer que d'autres (les personnes d'Amérique du sud et d'Europe ont beaucoup moins de difficultés d'intégration à la société québécoise que les personnes provenant des pays du Maghreb et d'Europe de l'est).
- Les compétences professionnelles de ses immigrants doivent être pleinement reconnues par les ordres professionnels québécois.
- Les immigrants doivent être mis au courant de la façon comment les personnes vivent ici, et il faut leur faire comprendre que cette façon de vivre ne changera pas et qu'elles doivent les accepter ou éviter d'immigrer.

### ***Niveaux d'immigration***

A premier abord, le constat est que le Québec a un quota sensé d'immigration, mais je crois que la décision récente du gouvernement d'augmenter les quotas alors que la consultation publique sur les accommodements n'est pas encore terminée est une erreur fondamentale. Tant que la situation est dans le flou, il est peut-être plus logique de faire une pause avant de prendre des décisions qui vont affecter notre futur. A priori, je serais pour une stabilisation

des quotas, tout en augmentant les quotas proportionnellement avec l'augmentation naturelle de la population.

## **La laïcité et la place de la religion**

La séparation de l'Église et de l'état est un fait accompli, et, même moi, qui suis catholique, je crois que c'était nécessaire. Par le passé, l'emprise de l'église sur le politique et les individus (au Québec) étaient néfastes. Cependant, les valeurs de base de la religion chrétienne ont permis à l'occident de se rendre où il est aujourd'hui, et leurs racines ne doivent pas être oubliées ni reniées.

Conséquemment, les changements récents au sujet des cours de religions dans les écoles m'ont grandement choqué. L'ancien modèle, où les parents pouvaient choisir pour leurs enfants soit un cours religieux (tout dépendant de l'école – catholique, anglican, juif, musulmane), -- approuvé par l'état -- ou un cours de moral était un équilibre idéal. Les écoles confessionnelles privées pouvaient exister, et pour éviter tout extrémisme, les cours sont approuvés par le ministère de l'éducation. Remplacer le tout par des cours objectifs sur toutes les religions n'aide pas les parents qui désirent inculquer un sens de spiritualité à leurs enfants, et je considère, comme plusieurs autres personnes que j'ai consultées, cet état de fait comme inacceptable.

Plus généralement, le christianisme (ainsi que les religions amérindiennes) a aidé à façonner le Québec et le Canada, alors il est tout à fait normal que les religions des peuples fondateurs y aient un statut spécial, c'est à dire que les symboles, et les fêtes qui y sont associées soient reconnus par l'état comme tel.

Plus concrètement parlant, la constitution canadienne parle de Dieu, certains des jours fériés proviennent de fêtes religieuses chrétiennes et catholiques (pâques, le jour de Noël), et certains des symboles y sont associés (l'arbre de Noël, le crucifix à l'assemblée nationale, la croix sur le mont-royal, le nom de certaines rues et villes appartenant à des figures religieuses de notre passé, le serment sur la bible, tant qu'une solution de rechange soit disponible pour les personnes qui sont non-croyants ou qui ont une autre croyance), cela fait partie de notre héritage, et les retirer pour plaire à une minorité serait un affront à notre histoire et notre identité.

Par contre, la prière à l'hôtel de ville est un cas plus complexe, et cela devrait être traité au cas par cas. Un exemple concret serait que si les élus d'un conseil municipal désirent faire une prière à une assemblée, qu'ils demandent si un membre présent des citoyens s'oppose, et si la réponse est à l'affirmative, que cette prière soit remplacée par un moment de réflexion pour cette assemblée (conséquemment cette procédure serait répétée à chaque assemblée, permettant de ne pas brimer la liberté de religion de quiconque, tout en respectant les souhaits de la majorité).

## **Les symboles**

Pour moi-même et certaines personnes, les symboles revêtent une grande importance dans notre vie, car ils permettent de s'identifier à une certaine culture et une certaine histoire de

nos aïeux. Ces symboles sont présents sous différentes formes dans les sociétés occidentales, que ce soit par les drapeaux, les hymnes nationaux, certains symboles religieux (par exemple les arbres de Noël), des jours fériés (Pâques) entre autres. Historiquement, lorsque les droits collectifs et l'individualisme étaient moins répandus, ces symboles revêtaient une importance capitale.

Ces symboles existent encore de nos jours, mais pour la majorité des gens, ils passent inaperçus, sauf quand ils sont attaqués. C'est à ce moment que les gens se posent des questions, car ils se sentent attaqués dans leurs identités propres, ce qui est tout à fait normal.

## Solutions proposées

Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre pour réduire améliorer l'intégration des nouveaux arrivants :

- Modifier la constitution Canadienne pour y mentionner les trois peuples fondateurs, permettant ainsi aux nouveaux arrivants de comprendre notre histoire ainsi que la provenance de nos valeurs.
- Créer un contrat d'intégration (en dehors du Québec) ou modifier le contrat moral (au Québec) pour les nouveaux arrivants pour que ceux-ci comprennent tous les aspects de notre culture, incluant les aspects religieux et les valeurs communes de la majorité.

Ce contrat devrait comprendre des exemples concrets de la vie de tous les jours, permettant aux nouveaux arrivants de comprendre comment la majorité vit. Des exemples:

- Les femmes et les hommes ont le droit de se côtoyer et de se baigner dans des piscines publiques et ce même aux mêmes horaires.
- Les marques d'affections (s'embrasser, se serrer) en publics (que ce soit entre des personnes du même sexe ou non) sont permises et acceptées.
- La nudité dans les arts n'est pas considérée comme étant de la pornographie.
- Le respect de la nature et de l'environnement font partie de notre façon de penser.
- Les peuples fondateurs sont les Amérindiens, les Français et les Anglais (avec un bref aperçu historique).
- La société canadienne est une société de droit, ou la liberté de l'individu a une grande importance.
- La langue parlée au Québec est le français (dans le cas du Québec)

Ce contrat devrait contenir les responsabilités que le nouvel arrivant devra respecter (des exemples): respect des valeurs et coutumes de la majorité, respect des lois canadiennes, préséance de la citoyenneté canadienne sur l'ancienne citoyenneté (identification comme étant canadien, et non pas comme étant un japonais par

exemple).

Ce contrat devrait aussi spécifier les responsabilités de l'état face à ce nouvel arrivant (encore une fois ce ne sont que des exemples):

- Le gouvernement assurera son intégrité et le respect de sa vie privée
- Le gouvernement aidera l'immigrant se trouver un emploi à la hauteur de ses compétences académiques (aide à être accepté dans les ordres professionnels)
- etc.

Ce contrat pourrait peut-être sous forme de questionnaire, permettant à l'immigrant potentiel de voir si les valeurs du Canada sont bien compatibles avec ses valeurs et clairement indiquer que le Canada n'est peut-être pas le choix indiqué si ses valeurs ne sont pas compatibles avec la majorité canadienne.

- Plus clairement spécifier notre modèle de référence de nos valeurs pourrait permettre à nouveaux arrivants de comprendre mieux la situation de notre pays.
- Bien que contraire au concept de société occidentale où les droits individuels sont fondamentaux, il faudrait dans certains cas, considérer les droits de la société de vivre en harmonie aussi importants que les droits individuels. Ceci peut par exemple, supposer, que dans la plupart des cas, les nouveaux arrivants, ainsi que pour certains citoyens de longue date qui ne représentent pas la majorité, devront accepter notre façon de faire, et ne pas essayer de changer la façon dont notre société fonctionne en demandant des ajustements ou accommodements qui sortent de « l'ordinaire » (par exemple éliminer les arbres de Noël).
- Les gouvernements devraient plus grandement protéger promouvoir nos symboles, notre histoire et notre façon de vivre. Cette promotion devrait se faire tant au niveau des nouveaux arrivants qu'au niveau de la majorité qui oublie parfois qui nous sommes. Un bon exemple de ce genre de promotion sont les capsules « Minutes du Patrimoine » qui étaient présentées aux chaînes de télévision publiques il y a quelques années.
- Les grandes religions qui ont participé à la fondation du Canada (catholiques, protestantes, amérindiennes) devraient eux aussi pouvoir faire des campagnes de promotion, non pas de leurs religions, mais bien de leur contribution à la fondation et l'évolution du Canada, et ce de façon la moins partisane possible.
- Selon l'historique des décisions de la commission des droits de la personne, elle semble avoir un grand parti pris pour les minorités, sans prendre en considération les demandes qui peuvent entraîner des coûts déraisonnables pour les employeurs et les organismes privés (les organismes publics eux devraient être soumis à des règles différentes des organismes privés, car le gouvernement devrait pouvoir toujours montrer l'exemple à la société en générale). Conséquemment, cette commission devrait être réformée en profondeur.
- En plus d'utiliser des critères basés sur la langue et l'apport professionnel que le nouvel arrivant peut amener, il faut que le gouvernement prenne en compte certains

critères de valeurs pour déterminer si une personne est apte à immigrer au Canada ou non.

- Différents groupes culturels ont différents besoins d'intégration. Le gouvernement devrait donc faire la différence entre les différents groupes culturels et bien connaître les difficultés d'intégration pour ses différents groupes et cibler ces groupes par des actions personnalisées. Par exemple, des cours sur les valeurs occidentales pour les groupes culturels qui ne proviennent pas de pays occidentaux, des cours de langue additionnels pour les groupes culturels qui ont plus de difficultés à apprendre la langue de la majorité, etc.
- Permettre des cours de religions dans les écoles privées confessionnelles, tout en s'assurant que ses cours soient approuvées par le ministère de l'éducation et que chacun des élèves de ses écoles aient l'option de prendre des cours de morale à la place (comme cela se fait encore aujourd'hui).

## **Conclusion**

Mes pistes de réflexions ont été posées en toute logique, tout en évitant les pièges de l'extrémisme. J'espère que les pistes que je vous ai proposées pourront vous être utiles dans l'élaboration de votre rapport final.

## Bibliographie

- [1] Wikipedia, ["Melting pot"](#), 2007
- [2] Patrimoine Canadien, [Qu'est ce que le multiculturalisme?](#), 2004-01-20
- [3] Jean-François Kola, [Intégration ou assimilation : pour un cadrage conceptuel de la notion d'intégration française ?](#), 2007-06-12
- [4] Jean-Claude Monod, [Quelle\(s\) politique\(s\) d'intégration au sein de l'Union européenne ?](#), 2007-03-05
- [5] Gouvernement du Canada, Mark Leman; [LE MULTICULTURALISME CANADIEN](#), 1999
- [6] Gouvernement du Québec, ministère des communautés culturelles et de l'immigration, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, 1990